

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1330

18 juin 2011

SOMMAIRE

Aberdeen Fund Management S.A.	63832	Goodman Industrial Real Estate Germany II S.à r.l.	63833
Advent Investment (Luxembourg) S.à r.l. N° 1	63802	Goodman Industrial Real Estate Germany I S.à r.l.	63833
AI Ireland No 2 S.à r.l.	63824	Goodman Industrial Real Estate Luxem- bourg S.à r.l.	63833
AREF Industrial Holdings 1	63818	IKB-Jugendpreis Stiftung der IKB Interna- tional zur Förderung junger Künstler in Luxemburg	63811
Avon Investments S.à r.l.	63799	Ilix Holding S.A.	63830
Brignier International S.A.	63812	Industrial Securities Parc de Medici, S.à r.l.	63799
Caisrelux	63804	Inspiration & Information Sàrl	63814
Canal House S.A.	63805	International Lift System S.à r.l.	63833
Cem Lux S.à r.l.	63801	IRERE Industrial Holdings 1	63818
C+ Investments	63831	Kauri Cab Preco S.à r.l.	63823
DKV Globality S.A.	63809	Klynveld Peat Marwick Goerdeler	63794
Dunedin Holdings GmbH, Zweigniederlas- sung Luxemburg	63808	Monte Cristo SICAV-FIS	63829
DWM Funds S.à r.l.	63813	New Stream AG	63827
EQV Wind Invest 1	63823	Opus Capital S.A.	63820
EQV Wind Invest 1	63839	Patrimoine Mégevan S.A.	63834
EQW Wind Invest 1	63823	Patton S.à r.l.	63840
EQW Wind Invest 1	63839	PF Prism S.à r.l.	63795
European Properties S.à r.l.	63817	Ppbat S.à r.l.	63809
Fincor International Holding S.A.	63830	Pugliatrans and Food S.à r.l.	63834
Fondation de la Banque centrale du Lu- xembourg	63817	Sipe S.A.	63797
Fortis L FoF	63840	Spirit 2 S. à r. l.	63813
Franchising Group Europe S.A.	63834	Storebrand Alpha Sicav	63826
Franship Offshore SA	63830	Terranobila	63798
Fundo	63826	Xantra S.A.	63810
Galeria K S.à r.l.	63830		
GLR S.à r.l.	63834		
GOLDEN ORCHID Spf S.A.	63802		

Klynveld Peat Marwick Goerdeler, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 28.124.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil onze, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

KPMG PEAT MARWICK, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 35.470,

ici représentée par Monsieur Carlo JENTGEN, Directeur financier, demeurant professionnellement au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 21 mars 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée KLYNVELD PEAT MARWICK GOERDELER, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 20 mai 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 211 du 5 août 1988, dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange, en date du 13 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 627 du 23 avril 2002;

- que le capital social de la société à responsabilité limitée KLYNVELD PEAT MARWICK GOERDELER s'élève actuellement à quarante mille cinq cents Euros (40.500,- EUR) représenté par mille six cent vingt (1.620) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que la partie comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 21 mars 2011, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associé unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 21 mars 2011 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société au 9, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE EUROS (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. JENTGEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mars 2011. Relation: LAC/2011/14680. Reçu: soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur ff. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011051657/54.

(110058062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

PF Prism S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.347.

In the year two thousand and eleven, on the first of March.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“Wyeth Ayerst Sàrl”, a limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.053,

duly represented by Ms. Linda HARROCH, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 25 February, 2011.

Which proxy shall be signed “ne varietur” by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity “Wyeth Ayerst Sàrl”, is the sole partner of “PF PRISM S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 158.347 and incorporated by a deed of the undersigned notary on 24 January 2011, not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and whose articles have been amended on the 31st of January 2011, not yet published in Mémorial C (the “Company”).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of NINETY-FIVE THOUSAND US Dollars (USD 95,000.-), so as to raise it from its present amount of SEVEN MILLION ONE HUNDRED AND TEN THOUSAND US Dollars (USD 7,110,000.-) to SEVEN MILLION TWO HUNDRED AND FIVE THOUSAND US Dollars (USD 7,205,000.-) by the issue of NINETY-FIVE THOUSAND (95,000) new shares (collectively referred as the “New Shares”), each such New Shares having a par value of ONE US Dollar (USD 1.-) and having the same rights and obligations as set out in the Company’s articles of incorporation, to be paid up by a contribution in cash in the amount of NINE HUNDRED AND FIFTY THOUSAND US Dollars (USD 950,000.-) (the “Contribution”).

The aggregate contribution of NINE HUNDRED AND FIFTY THOUSAND US Dollars (USD 950,000.-) in relation to the New Shares is allocated as follows: (i) NINETY-FIVE THOUSAND US Dollars (USD 95,000.-) is to be allocated to the share capital of the Company and (ii) EIGHT HUNDRED AND FIFTY-FIVE THOUSAND US Dollars (USD 855,000.-) is to be allocated to the share premium account of the Company.

Subscription

Wyeth Ayerst Sàrl, prenamed, has declared to subscribe for NINETY-FIVE THOUSAND (95,000) New Shares, and to pay them a total price of NINETY-FIVE THOUSAND US Dollars (USD 95,000.-) together with total issue premium of EIGHT HUNDRED AND FIFTY-FIVE THOUSAND US Dollars (USD 855,000.-).

Second resolution

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

Art. 7. First paragraph. “The corporate capital of the company is set at SEVEN MILLION TWO HUNDRED AND FIVE THOUSAND US Dollars (USD 7,205,000.-) divided into SEVEN MILLION TWO HUNDRED AND FIVE THOUSAND (7,205,000) shares having a par value of ONE US DOLLAR (USD 1.-) each.”

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at two thousand five hundred euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Wyeth Ayerst Sàrl, une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 149.053,

représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 25 février 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, «Wyeth Ayerst Sàrl», est l'associé unique de «PF PRISM S.à r.l.», ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 158.347, et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné date du 24 janvier 2011 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 janvier 2011, non encore publié (la «Société»).

Laquelle partie comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société par un montant de QUATRE VINGT QUINZE MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 95.000,-) pour le porter de son montant actuel de SEPT MILLIONS CENT DIX MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 7.110.000,-) à un montant de SEPT MILLIONS DEUX CENT CINQ MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 7.205.000,-) par émission de QUATRE VINGT-QUINZE MILLE (95.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur D'UN DOLLAR AMERICAIN (USD 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, payées par un apport en numéraire pour un montant total de NEUF CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 950.000,-) (l'"Apport").

L'apport total de NEUF CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 950.000,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit: (i) QUATRE VINGT QUINZE MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 95.000,-) au capital social de la Société et (ii) HUIT CENT CINQUANTE-CINQ MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 855.000,-) au compte de prime d'émission de la Société.

Souscription

Wyeth Ayerst Sàrl, a déclaré souscrire toutes les QUATRE VINGT QUINZE MILLE (95.000) nouvelles parts sociales et les libérer pour un prix total de QUATRE VINGT QUINZE MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 95.000,-) ensemble avec une prime d'émission de HUIT CENT CINQUANTE-CINQ MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 855.000,-) par apport en numéraire.

Deuxième résolution

L'associé unique décide alors de modifier le premier alinéa de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

Art. 7. Premier alinéa. «Le capital social de la société est fixé à SEPT MILLIONS DEUX CENT CINQ MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 7.205.000,-) divisé en SEPT MILLIONS DEUX CENT CINQ MILLE (7.205.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'UN DOLLAR AMERICAIN (USD 1,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, en raison du présent acte, sont évalués à deux mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 mars 2011. Relation: EAC/2011/2909. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011051723/108.

(110057855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Sipe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 148.856.

L'an deux mille onze, le premier mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SIPE S.A.», une société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 148.856, constituée suivant acte notarié en date du 12 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2213 du 12 novembre 2009 (ci-après: «la Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Cornélia METTLEN, employée privée, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Quentin ABSIL, employé privé, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle.

2. Modification de l'article 12 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le troisième mardi du mois d'avril à 11.00 heures.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à cette date pour la première fois en 2011.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente l'article 12 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 12.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois d'avril à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. METTLEN, Q. ABSIL, M.L. SCHUL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 mars 2011. Relation: EAC/2011/2907. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011051754/54.

(110057830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Terranobila, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 1, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 154.565.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales (du 8 avril 2011 de la société à responsabilité limitée TERRANOBILA S.à r.l., société de droit luxembourgeois inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 154.565), que la société C.P.F. INVESTISSEMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B105579, ayant son siège social au 67, rue de Bettembourg, L - 5811 Fentange a cédé à Monsieur Thibault TALAMONA, né le 21 octobre 1993 à Metz (France) et demeurant au L-1898 Kockelscheuer, 1, rue de Roeser, 187 parts sociales de la société TERRANOBILA S.à r.l.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales (du 8 avril 2011 de la société à responsabilité limitée TERRANOBILA S.à r.l., société de droit luxembourgeois inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 154.565), que Monsieur Philippe FELT, gérant de sociétés, né le 16 mai 1968 à Metz (France), demeurant à 36, rue des Erables, F-57070 Saint Julien-les-Metz a cédé à Monsieur Thibault TALAMONA, né le 21 octobre 1993 à Metz (France) et demeurant au L-1898 Kockelscheuer, 1, rue de Roeser, 375 parts sociales de la société TERRANOBILA S.à r.l.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales (du 8 avril 2011 de la société à responsabilité limitée TERRANOBILA S.à r.l., société de droit luxembourgeois inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 154.565), que la société C.P.F. INVESTISSEMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B105579, ayant son siège social au 67, rue de Bettembourg, L - 5811 Fentange a cédé à Madame Arielle HIRSCHAUER PELTRE, née le 17 septembre 1953 à Algrange Moselle (France) et demeurant au 8, rue du Berceau, F - 57680 Noveant, 250 parts sociales de la société TERRANOBILA S.à r.l.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales (du 8 avril 2011 de la société à responsabilité limitée TERRANOBILA S.à r.l., société de droit luxembourgeois inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 154.565), que la société C.P.F. INVESTISSEMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B105579, ayant son siège social au 67, rue de Bettembourg, L - 5811 Fentange a cédé à Monsieur Francis HIRSCHAUER, né le 6 juillet 1957 à Verdun (France) et demeurant au 8, rue du Berceau, F - 57680 Noveant, 250 parts sociales de la société TERRANOBILA S.à r.l.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales (du 8 avril 2011 de la société à responsabilité limitée TERRANOBILA S.à r.l., société de droit luxembourgeois inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 154.565), que la société C.P.F. INVESTISSEMENTS S.A., société, anonyme de droit luxembourgeois inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B105579, ayant son siège social au 67, rue de Bettembourg, L - 5811 Fentange a cédé à Monsieur Jean-Christophe HIRSCHAUER, né le 10 décembre 1983 à Hayange (France) et demeurant au 8, rue du Berceau, F - 57680 Noveant, 125 parts sociales de la société TERRANOBILA S.à r.l.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales (du 8 avril 2011 de la société à responsabilité limitée TERRANOBILA S.à r.l., société de droit luxembourgeois inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 154.565), que la société C.P.F. INVESTISSEMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B105579, ayant son siège social au 67, rue de Bettembourg, L - 5811 Fentange a cédé à Madame Sandrine WAGNER-LEBON, née le 20 juillet 1974 à Algrange (France) et demeurant au 22, Allées des Erables, F - 54500 Vandoeuvre, 63 parts sociales de la société TERRANOBILA S.à r.l.

Après les cessions ci-avant décrites, le capital social de la société TERRANOBILA S.à r.l. se trouve réparti comme suit:

Monsieur Thibault TALAMONA	562 parts
Madame Arielle HIRSCHAUER PELTRE	250 parts
Monsieur Francis HIRSCHAUER	250 parts
Monsieur Jean-Christophe HIRSCHAUER	125 parts
Madame Sandrine WAGNER LEBON	63 parts
Total: cent parts sociales	1.250 parts

Pour avis sincère et conforme

Philippe FELT

Gérant

Référence de publication: 2011053994/54.

(110059400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Industrial Securities Parc de Medici, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 103.764.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 29 mars 2011 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 50 rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg, gérant;
 4. Monsieur Michael CMDIAC, demeurant actuellement 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée unique de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011055291/19.

(110061337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Avon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 133.690.

—
In the year two thousand and eleven, on the first day of April.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

The company "DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG", incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 2 boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg,

here represented by Ms. Caroline COZIER, executive assistant, with professional address at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on March 24, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That "DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A." is the owner of 500 shares of the company "Avon Investments S.à.r.l.", having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 133.690 incorporated by a notarial deed on the 15th of November 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the 15th of December, 2007, number 2920

- That the Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the Shareholder decides to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Second resolution

The Shareholder decides to appoint Katlego 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 127.972, as liquidator.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company. He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

Third resolution

The Shareholder decides to grant full discharge to the members of the board of managers for the exercise of their mandates up to the present day. Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing party and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mil onze, le premier avril.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société "DEUTSCHE BANK Luxembourg S.A.", constituée sous la législation du Luxembourg, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Caroline COZIER, executive assistante, avec adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 24 mars 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

- Que "DEUTSCHE BANK Luxembourg S.A.", précitée déclare détenir 500 parts sociales de la société " Avon Investments S.à.r.l. " avec siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 133.690, constituée suivant acte notarié en date du 15 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2920 du 15 décembre 2007,

- Que l'Associé a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'Associé décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé décide de nommer liquidateur Katlego 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 127.972.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera..

Troisième résolution

L'associé décide de donner décharge pleine et entière aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à mille EUROS (EUR 1.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la comparante représenté comme dit ci-avant, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande de cette même comparante, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. COZIER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 avril 2011. Relation: LAC/2011/15393. Reçu: douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2011.

Référence de publication: 2011050854/97.

(110057214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Cem Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 54.035.

L'an deux mille onze, premier avril.

Par-devant le soussigné Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CORDUSIO SOCIETA FIDUCIARIA PER AZIONI, avec siège social à Milan, Via Dante n. 4,

ici représenté par Madame Orietta RIMI, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 38, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 22 mars 2011.

Ladite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant agit en sa qualité de seule et unique associée, détenant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée «CEM LUX S.à r.l.», avec siège social à L-1511 Luxembourg, 38, Avenue de la Faïencerie, inscrite au R.C.S. Luxembourg B 54.035.

Laquelle comparante demande au notaire instrumentaire d'acter que dans l'assemblée générale extraordinaire de la société «CEM LUX S.à r.l.», tenu par devant le notaire instrumentaire en date du 14 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 501 du 28 février 2008, numéro 2402/2007 de son répertoire. Cet acte a été enregistré à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg en date du 19 novembre 2007, avec les relations suivantes: LAC/2007/36099 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 6 février 2008 et portant la référence L080019851.05,

à la page 15, l'Article 15 et à la page 16, l'Article 18 ont été erronément indiqué comme suit:

« **Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.»

« **Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.»
alors qu'ils auraient du se lire comme suit:

« **Art. 15.** Chaque année, le trente juin, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.»

« **Art. 18.** L'année sociale commence le premier juillet d'une année et finit le trente juin de l'année suivante.»

La société comparante requière le notaire instrumentaire de faire les rectifications nécessaires partout où cela s'impose.

A toute fin utile, la présente rectification est prise avec effet rétroactif au 14 novembre 2007.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Rimi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 06 avril 2011 LAC/2011/16100. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signé): pd Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2011.

Référence de publication: 2011050926/45.

(110057289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

GOLDEN ORCHID Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.303.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011054328/9.

(110061084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Advent Investment (Luxembourg) S.à r.l. N° 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 80.525.

In the year two thousand and eleven, on the first of April.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of "Advent Investment (Luxembourg) S.à r.l. N° 1", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 76, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 80.525, incorporated pursuant to a notarial deed dated 2 February 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on 14 September 2001 (page 36516, number 761). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 26 January 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on 13 July 2005, number 690.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Mrs. Valérie-Anne BASTIAN, private employee, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

I. -That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Dissolution and liquidation of the Company.
2. Appointment of Florida Liquidator Ltd, a Limited Company incorporated in the British Virgin Islands with registered office at PO Box 3175 Road Town, Tortola, British Virgin Islands, as liquidator.
3. Determination of the powers of the liquidator.
4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting decides to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The shareholders' meeting decides to appoint, as liquidator of the Company, Florida Liquidator Ltd, a Limited Company incorporated in the British Virgin Islands with registered office at PO Box 3175 Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Third resolution

The shareholders' meeting decides that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind to its willingness.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de «Advent Investment (Luxembourg) S.à r.l. N° 1» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 76, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.525, constituée selon un acte notarié en date du 2 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 septembre 2001 (page 36516, numéro 761). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 26 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 juillet 2005, numéro 690.

L'assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Valérie-Anne BASTIAN, employée privée, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution et liquidation de la Société.

2. Nomination de Florida Liquidator Ltd, une Limited Company constituée et régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au PO Box 3175 Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, aux fonction de liquidateur de la Société.

3. Détermination des pouvoirs du liquidateur.

4. Divers.

II. - Que les associés représentés, la mandataire des associés représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et tous les associés représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, aucune notice de convocation n'a été nécessaire.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de nommer en tant que liquidateur, Florida Liquidator Ltd, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à PO Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au registre des Iles Vierges Britanniques.

Troisième résolution

L'assemblée des associés décide que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi de 1915, sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, V. A. BASTIAN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 avril 2011. Relation: EAC/2011/4735. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011051495/125.

(110057904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Caisrelux, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 39.009.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 03 mai 2011

2. Le Conseil coopte Madame Stéphane PALLEZ, demeurant 77, rue Madame F-75006 PARIS, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Thierry MASQUELIER, à l'issue du présent Conseil.

7. Transfert du siège social.

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société du 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg au 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

Pour la société CAISRELUX

AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 03 mai 2011

«Troisième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Thierry MASQUELIER de son mandat d'Administrateur.

Quatrième résolution

L'Assemblée ratifie la cooptation de Madame Stéphane PALLEZ, demeurant 77, rue Madame F-75006 PARIS, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Thierry MASQUELIER; son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social 2014.

Sixième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

PriceWaterhouseCoopers

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2011.

Pour la société CAISRELUX

AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE)

Signature

Référence de publication: 2011063890/31.

(110070508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Canal House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 61.207.

In the year two thousand and eleven.

On the fourth of April.

Before us Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability company CANAL HOUSE S.A., having its registered office in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 61.207 (NIN 1997 2219 552),

incorporated by deed of the notary Jacques DELVAUX, residing in Luxembourg, on the 7th of October 1997, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 36 of January 16, 1998.

The corporate capital has been converted into Euro by a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders on the 30th of November 2001, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 482 of March 27, 2002.

The corporate capital is set at three hundred ninety-seven thousand fifty-seven Euro sixty-nine Cent (€ 397.057,69), represented by eight hundred seventy-five (875) shares having a par value of four hundred fiftythree Euro seventy-eight Cent (€ 453,78) each.

The meeting is presided by Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 4244, avenue de la Gare,

who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is as follows:

1.- Transfer of the registered office of the company from Mamer to Luxembourg with amendment of the first paragraph of article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 2. Registered Office. (paragraph 1). The registered office of the Company is established in Luxembourg.

2.- Decision to fix the address of the company at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

3.- Amendment of article 5 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 5. Corporate Capital. The corporate capital of the company is set at three hundred ninety-seven thousand fifty-seven Euro sixty-nine Cent (€ 397.057,69), represented by eight hundred seventy-five (875) shares having a par value of four hundred fifty-three Euro seventy-eight Cent (€ 453,78) each.

4.- Acceptance of the resignation of the current directors with discharge for the execution of their mandates.

5.- Acceptance of the resignation of the current statutory auditor with discharge for the execution of his mandate.

6.- Appointment of Mr. Claude ZIMMER, Mr. Marc THEISEN, Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, the company Luxglobal Management S.à r.l. and the company Van Lanschot Management S.A. as new directors of the company, their terms of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

7.- Appointment of the company ZIMMER & PARTNERS S.A. as new statutory auditor, its term of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of meetings, will be registered with this deed together with the proxies "ne varietur" by the proxy holders and the notary.

III. It appears from the attendance list, that all the shareholders are present or represented at the meeting, the meeting is therefore properly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the company from Mamer to Luxembourg and therefore to amend the first paragraph of article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 2. Registered Office. (paragraph 1). The registered office of the Company is established in Luxembourg.

Second resolution

The meeting decides to fix the address of the company at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Third resolution

The meeting decides to amend article 5 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 5. Corporate Capital. The corporate capital of the company is set at three hundred ninety-seven thousand fifty-seven Euro sixty-nine Cent (€ 397.057,69), represented by eight hundred seventy-five (875) shares having a par value of four hundred fifty-three Euro seventy-eight Cent (€ 453,78) each.

Fourth resolution

The meeting decides to accept the resignation of the current directors and grants them discharge for the execution of their mandates.

Fifth resolution

The meeting decides to accept the resignation of the current statutory auditor and grants him discharge for the execution of his mandate.

Sixth resolution

The meeting decides to appoint as new directors of the company, their terms of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016:

- Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- Mr. Marc THEISEN, lawyer, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- The company Luxglobal Management S.à r.l., having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159.893, represented by its permanent representative Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, prenamed.
- The company Van Lanschot Management S.A., having its registered office at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 38.991 represented by its permanent representative Mr. Joseph O.H. VAN CRUGTEN, bank director, residing professionally at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Seventh resolution

The meeting decides to appoint as new statutory auditor of the company, its term of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016:

The company ZIMMER & PARTNERS S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 151.507.

As nothing remains on the agenda, the president called the meeting closed.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatre avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CANAL HOUSE S.A., avec siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 61.207 (NIN 1997 2219 552),

constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, de résidence à Luxembourg, en date du 7 octobre 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 36 du 16 janvier 1998.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 30 novembre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 482 du 27 mars 2002.

Le capital social est fixé à trois cent quatre-vingt-dix-sept mille cinquante-sept Euros soixante-neuf Cents (€ 397.057,69), représenté par huit cent soixante-quinze (875) actions d'une valeur nominale de quatre cent cinquante-trois Euros soixante-dix-huit Cents (€ 453,78) chacune.

La séance est présidée par Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de Mamer à Luxembourg avec modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Siège Social (alinéa 1^{er}). Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

2.- Décision de fixer l'adresse de la société à L-1610 Luxembourg, 4244, avenue de la Gare.

3.- Modification de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Capital social. Le capital social de la société est fixé à trois cent quatre-vingt-dix-sept mille cinquante-sept Euros soixante-neuf Cents (€ 397.057,69), représenté par huit cent soixante-quinze (875) actions d'une valeur nominale de quatre cent cinquante-trois Euros soixante-dix-huit Cents (€ 453,78) chacune

4.- Acceptation de la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de leurs mandats.

5.- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de son mandat.

6.- Nomination de Monsieur Claude ZIMMER, Monsieur Marc THEISEN, Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, de la société Luxglobal Management S.à r.l. et de la société Van Lanschot Management S.A. en tant que nouveaux administrateurs de la société, leurs mandats expirant à l'assemblée générale de 2016.

7.- Nomination de la société ZIMMER & PARTNERS S.A. en tant que nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2016.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Mamer à Luxembourg et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Siège Social (alinéa 1^{er}). Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse de la société à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Capital social. Le capital social de la société est fixé à trois cent quatre-vingt-dix-sept mille cinquante-sept Euros soixante-neuf Cents (€ 397.057,69), représenté par huit cent soixante-quinze (875) actions d'une valeur nominale de quatre cent cinquante-trois Euros soixante-dix-huit Cents (€ 453,78) chacune

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs de la société, leurs mandats expirant à l'assemblée générale de 2016:

- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- Monsieur Marc THEISEN, avocat, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- la société Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893, représentée par son représentant permanent Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, prénommé.
- la société Van Lanschot Management S.A., ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 38.991, représentée par son représentant permanent Monsieur Joseph O.H. VAN CRUGTEN, directeur de banque, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2016:

La société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. ZIMMER, H. H.J. KEMMERLING, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 6 avril 2011. Relation: ECH/2011/579. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011050922/185.

(110057253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Dunedin Holdings GmbH, Zweigniederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.339.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 01 avril 2011

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Jennifer Walters a la fonction de gérante permanente de la succursale avec effet au 01 avril 2011.
- Et de nommer Agnes Ludasz, né le 19 septembre 1982 à Kerepestarcsa, Hongrie ayant son siège social au 18 avenue Victor Hugo L-1750,

Luxembourg à la fonction de gérante permanente de la succursale ayant le pouvoir de signature individuelle pour une durée indéterminée avec effet au 01 avril 2011.

Luxembourg, le 08.04.2011.

Référence de publication: 2011050945/16.

(110057603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Ppbat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 154.585.

L'an deux mille onze, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Pascal Marie VANDOOREN, entrepreneur, né à Rocourt (Belgique) le 6 avril 1967, demeurant à B-5377 Nettinne, 2, rue Saint Donat,
détenteur de cent (100) parts sociales.

Le comparant préqualifié, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "PPBAT SARL" (numéro d'identité 2010 24 25 147), avec siège social à L-3739 Rumelange, 41, rue des Martyrs, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 154.585, constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 16 juillet 2010, publié au Mémorial C, numéro 1899 du 15 septembre 2010,

a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-3739 Rumelange, 41, rue des Martyrs à L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons et en conséquence de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi à Windhof.»

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article. 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cents euros (€ 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: VANDOOREN, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 30 mars 2011. Relation: CAP/2011/1227. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 11 avril 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011051447/38.

(110057086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

DKV Globality S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.471.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011050950/10.

(110057114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Xantra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 58.128.

L'an deux mille onze, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «XANTRA S.A.», ayant son siège social au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 58128, constituée suivant acte notarié en date du 6 février 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 274 du 4 juin 1997. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 331 du 24 mars 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Raul MARQUES, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Cécile ANGELETTI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de cent dix mille euros (EUR 110.000.-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-cinq mille deux cents euros (EUR 55.200.-) à cent soixante-cinq mille deux cents euros (EUR 165.200.-) sans émission d'actions nouvelles.

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital.

3. Echange des mille (1.000) actions existantes sans désignation de valeur nominale contre mille cent dix (1.110) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

4. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

5. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent dix mille euros (EUR 110.000.-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-cinq mille deux cents euros (EUR 55.200.-) à cent soixante-cinq mille deux cents euros (EUR 165.200.-) sans émission d'actions nouvelles.

Souscription et Libération de l'augmentation de capital

L'augmentation de capital est souscrite à l'instant même par l'actionnaire unique actuel de la Société.

L'augmentation de capital ainsi souscrite est entièrement libérée en numéraire, de sorte que la somme de cent dix mille euros (EUR 110.000.) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'échanger les mille (1.000) actions existantes sans désignation de valeur nominale contre mille cent dix (1.110) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour procéder à l'échange des actions.

Troisième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (Premier alinéa). «Le capital social souscrit est fixé à cent soixante-cinq mille deux cents euros (EUR 165.200.-) divisé en mille cent dix (1.110) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à environ mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. LIOTINO, R. MARQUES, C. ANGELETTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 février 2011. Relation: EAC/2011/2745. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011051228/75.

(110057337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

IKB-Jugendpreis Stiftung der IKB International zur Förderung junger Künstler in Luxemburg, Fondation.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg G 202.

Gegründet gemäß Urkunde vom 10. November 1989, aufgenommen durch Herrn Notar Frank Baden mit Amtswohnsitz in Luxemburg, veröffentlicht im Memorial C Nr. 131 vom 21. April 1990.

Bilanz zum 31. Dezember 2010

Aktiva	EUR	Passiva	EUR
Guthaben bei Kreditinstituten	26 837,33	Kapitalfonds	100 000,00
Wertpapiere	73 000,00	Ergebnisvortrag	1 234,85
Rechnungsabgrenzungsposten	3 462,14	Ergebnis des Geschäftsjahres	2 064,62
	<u>103 299,47</u>		<u>103 299,47</u>

Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2010

Aufwand	EUR	Ertrag	EUR
Sonstige Aufwendungen	942,10	Zinserträge aus Festgeld	111,71
Ergebnisrechnung	2 064,62	Zinserträge aus Wertpapieren	2 895,01
	<u>3 006,72</u>		<u>3 006,72</u>

Ergebnisrechnung

Vortrag auf neue Rechnung EUR 3.299,47

Verwaltungsrat

Dr. Alfons Schmid, Präsident, Mamer/Luxemburg

Dr. Adrien Meisch, Vizepräsident, Luxemburg

Georges Calteux, Echternach/Luxemburg

Dr. Georges Fondeur, Niederanven/Luxemburg

Germaine Goetzinger, Luxemburg

Wolfgang Güth, Trier/Deutschland

Fernand Weides, Mamer/Luxemburg

Budget für das Geschäftsjahr 2011

	Einnahmen EUR	Ausgaben EUR
Ergenisevortrag	3 299,47	
Zinsertrag	2 900,00	
Allgemeine Unkosten		600,00
Abschreibung Agio		681,00
Unterstützung junger Künstler		3 000,00
	<u>6 199,47</u>	<u>4 281,00</u>
Ergebnis		1918,47

Luxemburg, den 13. April 2011.

IKB-Jugendpreis Stiftung der IKB International zur Förderung junger Künstler in Luxemburg

Dr. Alfons Schmid

Präsident des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2011052337/44.

(110058704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Brignier International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3542 Dudelange, 50, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 65.251.

L'an deux mille onze, le trente mars.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BRIGNIER INTERNATIONAL S.A. avec siège social à L-1143 Luxembourg, 2 rue Astrid, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B65251, constituée sous la forme de société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 22 juin 1998, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations no 687 en date du 24 septembre 1998,

Dont les statuts ont été modifiés (transfert de siège), suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, no 261 en date du 11 mars 2003.

L'Assemblée est ouverte à 16 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal CAMBIER, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Luc FUCHS, expert-comptable, demeurant professionnellement à Peppange.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société de Luxembourg à Dudelange et modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2) Fixation du siège social.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg à Dudelange et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article deux des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (deuxième alinéa). Le siège social est établi à Dudelange.

(Le reste sans changement.)

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-3542 Dudelange, 50 rue du Parc.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENT EUROS (800.-Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Muhovic; Cambier; Fuchs, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} avril 2011. Relation: EAC/ 2011/ 4474. Reçu; soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011050904/57.

(110057591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

DWM Funds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.354.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011050952/10.

(110057522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Spirit 2 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.750.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 1^{er} avril 2011, enregistré à Luxembourg A.C. le 04 avril 2011, LAC/2011/15372, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans auprès de BDO Tax & Accounting

- que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 Mai 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011060961/20.

(110067947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Inspiration & Information Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 83, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 160.110.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven,

On the fifth day of April.

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

There appeared:

1. Mr Mark OLIVER, banker, born in London (United Kingdom) on 1 December 1964, residing in L-7243 Bérelange, 83, rue du 10 Octobre.

2. Mrs Mandy OLIVER, specialist clinical psychologist, born in London (United Kingdom) on 13 December 1965, residing in SW19 3LB London, 53, Tybenham road,

represented by Mr. Mark OLIVER, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a limited liability company to be organized between themselves:

Art. 1. There is formed a private limited liability company under the name "INSPIRATION & INFORMATION SARL" that will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter "the Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present Articles of Incorporation of the Company (hereafter "the Articles").

Art. 2. The Company's object is the commerce and primarily distributing and selling Iphone applications, games and the e-commerce with a platform shop of swimming goods and swim computers.

The Corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company shall be formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Bérelange (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place by common agreement between the partners.

Art. 5. The Company's capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.00) each.

Art. 6. The shares in the Company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

Art. 7. The Company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

Art. 8. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the Company.

Art. 9. The Company shall be managed by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

The document of appointment shall lay down the extent of the powers and the duration of the term of office of the manager(s).

Art. 10. Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the Company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

Art. 11. The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the Company by virtue of his/their function.

Art. 12. The Company's financial year shall begins on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

Art. 13. Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities.

Art. 14. Any partner may consult the inventory and the balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. The balance sheet surplus, after deduction of the charges incumbent on the Company, amortisation and depreciation considered necessary or worthwhile by the partners, shall constitute the Company's net profits.

After payment into the statutory reserve, the balance shall be freely at the disposal of the meeting of the partners.

Art. 16. When the Company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 17. For all matters not covered by the present Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of the Company's constitution and end on the thirty-first day of December two thousand and eleven.

Subscription - Payment

The one hundred (100) shares have been subscribed by the partners as follows:

- Mr Mark OLIVER, prenamed, seventy-five shares	75
- Mrs Mandy OLIVER, prenamed, twenty-five shares	25
Total: one hundred shares	100

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) is as of now freely available to the Company, as has been proved to the notary.

Evaluation of costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges of any kind whatsoever incumbent on or payable by the Company by virtue of its constitution, is valued approximately at the sum of one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.00).

Extraordinary general meeting

Thereupon the partners, representing the entire capital of the Company, held an extraordinary general meeting and unanimously adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at one.
2. Is appointed manager for an unlimited period:
- Mr Mark OLIVER, prenamed.

The Company is validly committed in all circumstances by the signature of the sole manager.

3. The address of the company is fixed at L-7243 Béréldange, 83, rue du 10 Octobre.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by an French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze,

Le cinq avril.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Monsieur Mark OLIVER, banquier, né à Londres (Royaume-Uni) le 1^{er} décembre 1964, demeurant à L-7243 Béréldange, 83, rue du 10 Octobre;

2.- Madame Mandy OLIVER, spécialiste en psychologie clinique, née à Londres (Royaume-Uni) le 13 décembre 1965, demeurant à SW19 3LB London, 53, Tybenham road,

représentée par Monsieur Mark OLIVER, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée de laquelle procuration, signée "ne varietur", par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «INSPIRATION & INFORMATION SARL» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915

relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La Société a pour objet l'objet le commerce et principalement la distribution et la vente des applications et des jeux d'Iphone et le commerce électronique avec un magasin de plate-forme de marchandises et de compteurs de natation.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La durée de la Société est indéterminée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Béréldange (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 7. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 8. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la Société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 16. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille onze.

Souscription - Paiement

Les cent (100) parts sociales sont souscrites les associés comme suit:

- Monsieur Mark OLIVER, prénommé, soixante-quinze parts sociales	75
- Madame Mandy OLIVER, prénommée, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Évaluation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:
- Monsieur Mark OLIVER, prénommé.

La Société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature du gérant unique.

- 3.- L'adresse de la Société est fixée à L-7243 Bérelange, 83, rue du 10 Octobre.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Oliver, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 avril 2011. Relation: LAC / 2011 / 16032. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): p.d. Tom BENNING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011050388/172.

(110056324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

European Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.620.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61594 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011050958/10.

(110057479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Fondation de la Banque centrale du Luxembourg.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg G 212.

L'an deux mille onze, le dix-sept mars.

Par devant Maître Jacques DELVAUX, 2, rue de la Chapelle, L-2740 Luxembourg.

Suivant la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée, a comparu, en vertu de l'article 26-1 de sa loi organique,

la Banque centrale du Luxembourg (ci-après dénommée la «BCL»), 2, boulevard Royal, L-2983 Luxembourg, représentée par Monsieur Yves Mersch, Directeur général, dûment autorisé par la Direction de la BCL en vertu de l'article 11 de sa loi organique.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de constituant de la fondation dénommée «Fondation de la Banque centrale du Luxembourg» avec siège est établi à Luxembourg, constitué par acte du notaire soussigné en date du 7 janvier 2011, enregistré à Luxembourg, actes civils, le 10 janvier 2011, LAC/2011/1608, sous la condition suspensive de l'approbation par le Grand-Duc, et toujours en attente de cette dernière, déclare que dans le susdit acte de constitution du 7 janvier 2011 l'article 3 alinéa premier des statuts indique erroneusement ce qui suit:

«La BCL s'engage à affecter à la Fondation, pré-qualifiée, un montant de 100.000 euros comme dotation initiale. La BCL peut procéder à l'augmentation de son patrimoine, dans le cadre de la loi applicable.»;

alors que cet article 3 alinéa premier aurait dû se lire comme suit:

Art. 3. La Fondation s'est vue affecter par la BCL, pré-qualifiée, le montant de 100.000 euros comme dotation initiale. La BCL peut procéder à l'augmentation de son patrimoine, dans le cadre de la loi applicable.

La comparante déclare que tous les autres articles et rubriques dudit acte de constitution restent inchangés et il prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. MERSCH, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils, le 18 mars 2011. LAC/2011/12665. Reçu douze euros (12,00.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 10 April 2011.

Référence de publication: 2011052294/34.

(110058565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

**IRERE Industrial Holdings 1, Société à responsabilité limitée,
(anc. AREF Industrial Holdings 1).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 157.757.

In the year two thousand and eleven, on the third day of March.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

“HSBC EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE FUND, L.P. I”, a limited partnership formed under the English Limited Partnerships Act 1907 with registration number LP012876, duly represented by its general partner, “HSBC EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE GENERAL PARTNER LIMITED”, a limited liability company incorporated in England with registered number 06454108, whose registered office is at 8 Canada Square, London E14 5HQ,

and

“HSBC EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE FUND, L.P. II”, a limited partnership formed under the English Limited Partnerships Act 1907 with registration number LP012877, duly represented by its general partner, “HSBC EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE GENERAL PARTNER LIMITED”, a limited liability company incorporated in England with registered number 06454108, whose registered office is at 8 Canada Square, London E14 5HQ

both duly represented by Mr. Geoffrey AREND, with professional address at Luxembourg,

by virtue of proxies given under private seal on February 18th, 2011,

which shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

I.- The appearing parties, have requested the undersigned notary to document the following:

The appearing parties are the shareholders of the société à responsabilité limitée “AREF Industrial Holdings 1”, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (“The Company”), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 157.757, incorporated by a deed of the undersigned notary of December 17th, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 335 on February 19th, 2011.

II.- The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Change of the corporate name of the company into “IRERE Industrial Holdings 1”;
2. Subsequent amendment of article 2 of the articles of incorporation of the Company;
3. Miscellaneous;

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to change the Company’s corporate name into “IRERE Industrial Holdings 1”.

Second resolution

As a result of the above resolution, the shareholders resolve to amend article 2 of the Company’s articles of incorporation, which will from now on read as follows:

Art. 2. Corporate name. The Company will exist under the corporate name of “IRERE Industrial Holdings 1”.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing, party, the proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trois mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

«HSBC EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE FUND, L.P. I» un 'limited partnership' formé sous «the English Limited Partnerships Act 1907» immatriculé LP012876, dûment représenté par son 'general partner', «HSBC EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE GENERAL PARTNER LIMITED», une 'limited liability company' immatriculé en Angleterre sous le numéro 06454108, ayant son siège social au 8 Canada Square, London E14 5HQ,

et

«HSBC EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE FUND, L.P. II» un 'limited partnership' formé sous «the English Limited Partnerships Act 1907» immatriculé LP012877, dûment représenté par son 'general partner', «HSBC EUROPEAN ACTIVE REAL ESTATE GENERAL PARTNER LIMITED», une 'limited liability company' immatriculé en Angleterre sous le numéro 06454108, ayant son siège social au 8 Canada Square, London E14 5HQ,

dûment représentées aux fins des présentes par M. Geoffrey AREND, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu de deux procurations données le 18 février 2011,

lesquelles resteront annexées aux présentes aux fins d'enregistrement.

I.- Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les parties comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée «AREF Industrial Holdings 1», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg (la «Société»), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.757, constituée suivant acte du notaire soussigné le 17 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 335 en date du 19 février 2011.

II.- Les parties comparantes agissant en leur qualité d'associé de la Société et représentées comme mentionné ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des résolutions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Changement de la dénomination sociale de la Société en «IRERE Industrial Holdings 1»;

2 Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;

3 Divers;

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes.

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la Société en «IRERE Industrial Holdings 1».

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 2 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de «IRERE Industrial Holdings 1».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. AREND, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 mars 2011. Relation: EAC/2011/3092. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011051513/93.

(110058052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Opus Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 72-80, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 156.385.

L'an deux mille onze, le quatre avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "OPUS CAPITAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-3850 Schifflange, 72-80, avenue de la Libération, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 octobre 2010, publié au Mémorial C numéro 2678 du 7 décembre 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 156385.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 février 2011, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Antonio DA FONSECA, agent immobilier, né le 19 mai 1968 à Resende (P), demeurant à L-3521 Dudelange, 37, rue Karl Marx.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Paulo DOMINGUES CARMO, agent immobilier, né le 17 octobre 1974 à Differdange, demeurant à L-8255 Mamer, 54, rue Mont-Royal.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1.- Création de deux catégories d'administrateurs de catégorie A et B.
- 2.- Nomination et détermination des administrateurs de la catégorie A et de la catégorie B.
- 3.- Nouveau pouvoir de signature pour les administrateurs.
- 4.- Refonte complète de statuts suite à tous les points qui précèdent.
- 5.- Divers.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les DIX MILLE (10.000) actions d'une valeur nominale de TROIS EUROS DIX CENTS (€ 3,10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide la création de deux catégories d'administrateurs dans la société soit les catégories A et B.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'attribuer la catégorie A aux administrateurs en fonction suivants jusqu'à l'assemblée de 2014:

1.- La société anonyme "AGENCE IMMOBILIERE DU FUTURE S.A.", en abrégé "IMMO FUTURE S.A.", établie et ayant son siège social à L-3850 Schifflange, 72-80, rue de la Libération, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 85918, qui conformément à l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, a désigné pour l'exécution de cette mission son représentant permanent Monsieur Antonio DA FONSECA, agent immobilier, né le 19 mai 1968 à Resende (P), demeurant professionnellement à L-3850 Schifflange, 72-80, rue de la Libération;

2.- Monsieur Paulo DOMINGUES CARMO, agent immobilier, né le 17 octobre 1974 à Differdange, demeurant professionnellement à L-3850 Schifflange, 72-80, rue de la Libération.

L'assemblée générale décide d'attribuer la catégorie B aux administrateurs en fonction suivants jusqu'à l'assemblée de 2014:

1.- Monsieur Marc FELTES, employé privé, né le 27 juillet 1974 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 315A, route d'Arlon;

2.- Madame Nadine FELTES, employée privée, née le 2 juillet 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 315A, route d'Arlon.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide un pouvoir de signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide une refonte complète de statuts suite à tous les points qui précèdent qui auront la teneur suivante:

"Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "OPUS CAPITAL S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Schifflange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet:

- l'achat, la vente, la location, la gestion, la gérance et la mise en valeur d'immeubles,
- la promotion immobilière au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger,
- la gestion d'un patrimoine immobilier pour son propre compte.

La société a en outre pour objet la gestion de sociétés de groupements d'intérêts et de représentations, ainsi que les prestations de services s'y rattachant, l'organisation et la location d'équipements et d'appareils de tous genres et la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

La société a également pour objet toutes opérations ou transactions financières, notamment d'investissement ou à caractère commercial, ainsi que toutes prestations de services et commerce de tous produits manufacturés et de services, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie, à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et son but.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR) représenté par dix mille actions (10.000) d'une valeur nominale de trois virgule un euros (3,10 EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est

constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé. Chaque administrateur nommé sera de catégorie "A" ou "B".

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 7. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, ou de l'administrateur unique, ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 9. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective d'un administrateur de catégorie "A" et d'un administrateur de catégorie "B", ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, la société devra toujours être engagée soit par la signature collective d'un administrateur de catégorie "A" et d'un administrateur de catégorie "B" et de l'administrateur-délégué au nom duquel ladite autorisation est délivrée, soit par la signature de l'Administrateur Unique pour autant que le signataire individuel soit détenteur de l'autorisation de commerce.

La signature de l'administrateur-délégué sera cependant suffisante pour représenter valablement la société au niveau de la gestion journalière.

Art. 10. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites par courrier recommandé sinon conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit, le premier vendredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: A.J.Da Fonseca, P.C.Domingues Carmo, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 avril 2011. Relation: EAC/2011/4586. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 7 avril 2011.

Référence de publication: 2011050467/183.

(110055911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

**EQV Wind Invest 1, Société à responsabilité limitée,
(anc. EQW Wind Invest 1).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 156.510.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011050970/11.

(110057627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Kauri Cab Preco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 157.266.

EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 28 février 2011, ont nommé aux fonctions de gérants A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Christopher John SANTER, gestionnaire de fonds, demeurant professionnellement au 1-3 Grand Buildings, Strand, Londres WC2N 5HR, Royaume Uni, gérant A;

- M. Philip Mathew BARRETT, gestionnaire de fonds, demeurant professionnellement au 1-3 Grand Buildings, Strand, Londres WC2N 5HR, Royaume Uni, gérant A;

- M. Enrico BALDAN, gestionnaire de sociétés, demeurant professionnellement au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, gérant A.

En outre, dans ses résolutions du 28 février 2011, les associés ont décidé de modifier les statuts de Monsieur Laurent HEILIGER et Madame Stéphanie GRISIUS qui sont désormais des gérants B.

Luxembourg, le 21 avril 2011.

Pour KAURI CAB PRECO S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011060815/22.

(110068178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

AI Ireland No 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 158.863.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth of February.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“AI Global Investments S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619,

here represented by Mrs Linda Harroch, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston on 15 February 2011.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of “AI IRELAND No.2 S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.863, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed, dated 4 February 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company’s share capital by an amount of seventy thousand euro (EUR 70,000.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to eighty-two thousand five hundred euro (EUR 82,500.-) by creating and issuing seventy thousand (70,000) new shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each (collectively referred as the “New Shares”) and having the same rights and obligations as the existing shares.

The seventy thousand (70,000) New Shares are subscribed by “AI Global Investments S.à r.l.”, prenamed, fully paid up by a contribution in cash of seventy thousand euro (EUR 70,000.-), therefore the amount of seventy thousand euro (EUR 70,000.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

The total contribution of seventy thousand euro (EUR 70,000.-) in relation to the New Shares, will be entirely allocated to the share capital of the Company.

Second resolution

As a result of the above resolution, the first paragraph of Article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

5.1. “The Company’s share capital is set at eighty-two thousand five hundred euros (EUR 82,500.-) represented by eighty-two thousand five hundred (82,500) shares of one euro (EUR 1.-) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, “Shareholders” means the holders at the relevant time of the Shares and “Shareholder” shall be construed accordingly.”

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seize février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«AI Global Investments S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619,

ici représentée par Madame Linda Harroch, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, en date du 15 février 2011.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «AI IRELAND No.2 S.à r.l.», (ci-après la «Société») une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158863, ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte passé par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, précité, en date du 4 février 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-dix mille Euros (EUR 70.000,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quatre vingt deux mille cinq cents Euros (EUR 82.500,-) et ce par la création et l'émission de soixante-dix mille (70.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les soixante-dix mille (70.000) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par «AI Global Investments S.à r.l.», prénommé, entièrement libérées par un apport en numéraire de soixante-dix mille Euros (EUR 70.000,-), le montant de soixante-dix mille Euros (EUR 70.000,-) étant désormais à la disposition de la Société, preuve en ayant été dûment rapportée au notaire instrumentant.

L'apport de soixante-dix mille Euros (EUR 70.000,-) sera entièrement alloué au capital social.

Deuxième Résolution

Afin de tenir compte de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est de quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 82.500.-), représenté par quatre-vingt-deux mille cinq cents (82.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune (les «Parts Sociales»); ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la Société en raison des présentes, est estimé approximativement à mille cinq cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 février 2011. Relation: EAC/2011/2571. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2011050861/102.

(110057325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Fundo, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 107.368.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 avril 2011

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises agréé pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

Fernand REINERS , Président

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 24bis, boulevard Royal)

Jacques GRIVEL

(résidant professionnellement à CH-1110 MORGES, Les-Vergers-de-la-Gottaz 6)

Nico THILL

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 24bis, boulevard Royal)

Réviseur d'Entreprises agréé

ERNST & YOUNG (ayant son siège social à L-5365 MUNSBACH, 7, rue Gabriel Lippman - Parc d'Activité Syrdall 2)
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Marie-Cécile MAHY- DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011052306/23.

(110058570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Storebrand Alpha Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 108.027.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 15 avril 2011:

1. L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat des administrateurs sortants suivants, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012:

- Monsieur Robert Joseph WOOD, Administrateur et Président du Conseil d'Administration
- Madame Jorunn Ygre STORJOHANN, Administrateur
- Monsieur Frode Masdal AASEN, Administrateur

2. L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises agréé, Deloitte SA, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

- Monsieur Robert Joseph WOOD, Professor Kohts Vei, 9 -1327 LYSAKER (NORVEGE)

Administrateurs:

- Monsieur Robert Joseph WOOD, Professor Kohts Vei, 9 -1327 LYSAKER (NORVEGE)
- Madame Jorunn Ygre STORJOHANN, Professor Kohts Vei, 9 -1327 LYSAKER (NORVEGE)
- Monsieur Frode Masdal AASEN, Professor Kohts Vei, 9 -1327 LYSAKER (NORVEGE)

Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

Deloitte SA, ayant son siège social 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Luxembourg, le 4 mai 2011.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Eva-Maria MICK / Katie AGNES

Mandataire Commercial / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2011063972/29.

(110070635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

New Stream AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 136.847.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of March;

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

the shareholders of the public limited company ("Aktiengesellschaft") "NEW STREAM AG", having its registered office at 37, Rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 136847 (the "Company"), are brought together to hold an extraordinary general meeting (the "Shareholders' Meeting").

The Company was incorporated on February 8, 2008 pursuant to a deed of the notary Paul FRIEDERS, then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the official gazette ("Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations") on April 4, 2008, number 822, page 39436, which articles of association were amended on April 10, 2010, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the official gazette ("Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations") on June 3, 2010, number 1161, page 55683.

The extraordinary general meeting is presided by Mr. Pierre METZLER, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman then designates as secretary, Mrs. Alfya KERN, lawyer, residing in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (the "Secretary").

The meeting designates as scrutineer, Mrs. Morgane IMGRUND, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg (the "Scrutineer").

The committee thus composed as above, then draws up the attendance list, which, having been signed "ne varietur" by the representatives in proxy of the represented shareholders, as well as by the members of the committee and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes, together with any proxy, in order to be filed together with the registration authorities.

The Chairman then declares and requests the notary to state the following:

I.- The agenda of the meeting is as follows:

1. Extension of the corporate purpose of the Company in order to enable the Company to grant loans to its shareholders;
2. Subsequent amendment of Article 4 fourth paragraph of the articles of association of the Company in order to implement the aforementioned resolution, and which will be read as follows:

" Art. 4. Purpose. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of convertible or non convertible bonds, and debentures. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, to companies being part of the same group of companies as the Company and to its shareholders."

Followed by a German version which will be read as follows

" Art. 4. Gesellschaftszweck. Die Gesellschaft kann in jedweder Form leihen und wandelbare sowie unwandelbare Anleihen und Schuldverschreibungen ausgeben. Die Gesellschaft kann den Gesellschaften an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, Gesellschaften, die derselben Gesellschaftsgruppe wie die Gesellschaft angehören oder ihren Aktionären jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren."

3. Miscellaneous.

II.- Following the attendance list, all shareholders representing the entire share capital of one million seven hundred thousand euro (1,700,000.- €) represented by one thousand seven hundred (1,700) shares with a nominal value of one thousand euro (1,000.- €) each are present or validly represented at the meeting. The duly composed meeting thus may as such, effectively deliberate and decide upon all the items of the agenda without there having been a prior notice.

The Chairman then opens the debates.

Upon deliberation the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Shareholders' Meeting resolves to extend the corporate purpose of the Company in order to enable the Company to grant loans to its shareholders.

Second resolution

The Shareholders' Meeting subsequently resolves to amend Article 4 fourth paragraph of the articles of association of the Company in order to implement the aforementioned resolution, and which will be read as follows:

“ **Art. 4. Purpose.** The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of convertible or non convertible bonds, and debentures. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, to companies being part of the same group of companies as the Company and to its shareholders.”

There being no further items on the agenda and since no one wishes to speak further, the Chairman declares the meeting closed.

Costs

The expenses, costs, fees and outgoings of any kind whatsoever borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the latter signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendelf, am neunundzwanzigsten März,

Vor dem unterzeichnenden Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

haben sich die Aktionäre der Aktiengesellschaft „NEW STREAM AG“ mit Sitz in 37, rue d’Anvers, L-1130 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Sektion B Nummer 136.847 (die „Gesellschaft“), zu einer außerordentlichen Hauptversammlung (die „Hauptversammlung“) eingefunden.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen am 8. Februar 2008 durch Notar Paul FRIEDERS, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 4. April 2008, Nummer 822, Seite 39436, deren Satzung am 10. April 2010 gemäß Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 3. Juni 2010, Nummer 1161, Seite 55683 geändert wurde.

Die außerordentliche Hauptversammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Pierre METZLER, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxemburg (der „Vorsitzende“) eröffnet.

Der Vorsitzende ernennt zur Schriftführerin Frau Alfya KERN, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxemburg (die „Schriftführerin“).

Die Versammlung bestimmt Frau Morgane IMGRUND, Rechtsanwältin, geschäftsansässig in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxemburg zur Stimmzählerin (die „Stimmzählerin“).

Der, wie vorangeführt zusammengesetzte Vorstand erstellt eine Anwesenheitsliste, welche nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, den Vorstand und den Notar dieser Urkunde als Anlage zusammen mit den Vollmachten zum Zwecke der gemeinsamen Hinterlegung bei den Registrierungsbehörden beigelegt bleibt.

Der Vorsitzende erklärt und bittet den Notar, nachfolgendes zu beurkunden:

I.- Die Hauptversammlung hat sich mit folgender Tagesordnung zu befassen:

1. Ausweitung des Gesellschaftszwecks der Gesellschaft zwecks Ermöglichung der Darlehensausgabe zu Gunsten ihrer Aktionäre;

2. Anschließende Änderung des Artikel 4 vierter Absatz der Gesellschaftssatzung zwecks Umsetzung der vorangehenden Beschlussfassung, welcher fortan folgenden Wortlaut haben wird:

„ **Art. 4. Gesellschaftszweck.** Die Gesellschaft kann in jedweder Form leihen und wandelbare sowie unwandelbare Anleihen und Schuldverschreibungen ausgeben. Die Gesellschaft kann den Gesellschaften an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, Gesellschaften, die derselben Gesellschaftsgruppe wie die Gesellschaft angehören oder ihren Aktionären jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.“

Vorangeführt durch eine englische Version, welche folgenden Wortlaut haben wird:

“ **Art. 4. Purpose.** The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of convertible or non convertible bonds, and debentures. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, to companies being part of the same group of companies as the Company and to its shareholders.”;

3. Verschiedenes.

II.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktionäre, welche zusammen das gesamte Gesellschaftskapital in Höhe von einer Million sieben hundert tausend Euro (EUR 1.700.000,-) eingeteilt in eine ein tausend sieben

hundert (1.700) Aktien mit einem Nennwert von je tausend Euro (EUR 1.000,-), darstellen, bei der Hauptversammlung anwesend oder ordnungsgemäß vertreten sind. Die ordnungsgemäß zusammengesetzte Hauptversammlung kann daher rechtswirksam ohne vorherige Einberufung über sämtliche Verhandlungspunkte der untenstehenden Tagesordnung beraten und beschließen.

Der Vorsitzende eröffnet daraufhin die Beratungen.

Nach Beratung fasst die Hauptversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt den Gesellschaftszweck der Gesellschaft zwecks Ermöglichung der Darlehensausgabe zu Gunsten ihrer Aktionäre auszuweiten.

Zweiter Beschluss

Die Hauptversammlung beschließt demzufolge Artikel 4 vierter Absatz der Gesellschaftssatzung zwecks Umsetzung der vorangehenden Beschlussfassung abzuändern, welcher fortan folgenden Wortlaut haben wird:

„ **Art. 4. Gesellschaftszweck.** Die Gesellschaft kann in jedweder Form leihen und wandelbare sowie unwandelbare Anleihen und Schuldverschreibungen ausgeben. Die Gesellschaft kann den Gesellschaften an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, Gesellschaften, die derselben Gesellschaftsgruppe wie die Gesellschaft angehören oder ihren Aktionären jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.“

Nach Erschöpfung der Tagesordnung und da sich niemand mehr zu Wort meldet, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Kosten

Die von der Gesellschaft getragenen Ausgaben, Kosten, Gebühren und sonstige Aufwendungen aller Art, die durch diese Urkunde anfallen, werden ungefähr auf neunhundertfünfzig Euro geschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache beherrscht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Bitte der erschienenen Personen, die vorliegende Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung und dass im Falle von Unstimmigkeiten zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich ist.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung der Urkunde an die erschienenen Personen, hat der Versammlungsvorstand gegenwärtige Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: P. METZLER, A. KERN, M. IMGRUND, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mars 2011. LAC/2011/14739. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011051118/143.

(110057417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Monte Cristo SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.532.

Extrait des résolutions du conseil d'administration prises par voie de résolution circulaire:

En date du 18 avril 2011, le Conseil d'Administration a décidé:

- de prendre note de la démission, avec effet au 23 novembre 2010, de Monsieur François-Xavier SELECK de son poste d'administrateur de la Société.

- de coopter Monsieur Jean-Marc AZOULAY, en qualité d'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, en remplacement de Monsieur François-Xavier SELECK.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Mr. Stéphane CATHELIN, Monte Cristo Family Office, 14 rue du Rhône, CH-1204 Genève.

- Mr. Philippe HOUMAN, AHL Management Consultants, La Residencia Del Mar, PO Box 31303, 1301 Dubai Marina, Emirats Arabes Unis.

- Mr. Jean-Marc AZOULAY, Bain & Company Russia, LLC, Lotte Plaza Business center, 15th Floor, 8 Novinsky Boulevard, 121099 Moscou, Russie.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Katie AGNES / Fabienne WALTZING

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2011062601/24.

(110069466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Franship Offshore SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 80.140.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011050984/10.

(110057147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Fincor International Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 59.325.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011050994/10.

(110057413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Galeria K S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 157.007.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61593 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011051008/10.

(110057046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Ilix Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 77.954.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les actionnaires de la Société en date du 6 mai 2011 que:

1. Sont nommés aux fonctions d'administrateur de la société:

- Monsieur Gilbert Muller, administrateur de sociétés, avec adresse privée au 85, route du Vin, L-5440 Remerschen avec effet immédiat;

- Monsieur Eddy Dôme, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 43, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat

- Monsieur Jean-Marie Schul, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg avec effet immédiat

en remplacement de Mademoiselle Joelle REUTER, Madame BRIMEYER-DOS REIS EVORA Carina, Madame DOS REIS EVORA Hirondina et Monsieur BRIMEYER Georges. Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011062867/24.

(110070427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

C+ Investments, Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.280.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 92.342.

L'an deux mille onze, le seize mars.

Par devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à L-6130 Junglinster, 3 route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de la société C+ INVESTMENTS (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 92342, constituée par un acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 394, en date du 10 avril 2003. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2484, en date du 2 novembre 2007.

L'Assemblée est présidée par Maître Brigitte Pochon, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne en tant que secrétaire Mademoiselle Céline TORMEN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée désigne en tant que scrutateur, Maître Gilles MARTINEZ, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. La liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires, après avoir été signées par la partie comparante et le notaire, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence que les deux cent quarante-deux mille cinq cents (242.500) actions de catégorie I et les sept mille cinq cents (7.500) actions de catégorie II, représentant la totalité du capital social de la Société, sont présents ou représentés, à la présente assemblée générale extraordinaire, l'Assemblée pouvant ainsi valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour connu des actionnaires.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Diminution du nombre d'administrateurs de la Société de six à cinq;
2. Approbation des modifications subséquentes des articles 6.1 et 6.2 des statuts de la Société, qui devront dorénavant être lues comme suit:

«6.1.-La société est administrée par un Conseil composé de cinq membres nommés par l'Assemblée Générale. Si une personne morale est nommée administrateur, elle désigne la ou les personnes physiques qui peuvent la représenter individuellement ou conjointement.»

«6.2.-Les administrateurs sont répartis en trois catégories. Un administrateur A est choisi parmi les candidats présentés par les actionnaires de catégorie I, étant entendu que ces candidats doivent être actionnaires; deux administrateurs B sont choisis parmi les candidats (actionnaires ou non) présentés par les actionnaires de catégorie I; deux administrateurs C sont choisis parmi les candidats présentés de commun accord par les actionnaires de catégorie II, étant entendu que ces candidats doivent être actionnaires.»;

3. Nomination de la société Optio Expert-Comptable et Fiscal, S.à.r.l. dont le siège social est situé à L-1611 Luxembourg, 57 avenue de la Gare, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.326, en qualité de commissaire aux comptes, à compter de la présente assemblée jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes annuels 2010 de la Société, étant précisé que la révision des comptes annuels de l'exercice 2010 de la Société est inclus dans son mandat;

4. Divers.

Ces faits ayant été exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, les actionnaires, dûment représentés, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de diminuer le nombre des administrateurs de la Société de six à cinq.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver les modifications subséquentes des articles 6.1 et 6.2 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **6.1.** La société est administrée par un Conseil composé de cinq membres nommés par l'Assemblée Générale. Si une personne morale est nommée administrateur, elle désigne la ou les personnes physiques qui peuvent la représenter individuellement ou conjointement.»

« **6.2.** Les administrateurs sont répartis en trois catégories. Un administrateur A est choisi parmi les candidats présentés par les actionnaires de catégorie I, étant entendu que ces candidats doivent être actionnaires; deux administrateurs B sont choisis parmi les candidats (actionnaires ou non) présentés par les actionnaires de catégorie I; deux administrateurs C sont choisis parmi les candidats présentés de commun accord par les actionnaires de catégorie II, étant entendu que ces candidats doivent être actionnaires.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société Optio Expert-Comptable et Fiscal S.à r.l., dont le siège social est situé à L-1611 Luxembourg, 57 avenue de la Gare, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.326, en qualité de commissaire aux comptes, à compter de la présente Assemblée jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes annuels 2010 de la Société, étant précisé que son mandat inclus la révision des comptes annuels de l'exercice 2010.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la Présidente clôt l'Assemblée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ 850,-EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Brigitte POCHON, Céline TORMEN, Gilles MARTINEZ, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mars 2011. Relation GRE/2011/1187. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011050913/83.

(110057380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Aberdeen Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 138.726.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 11 novembre 2010, l' actionnaire de Aberdeen Fund Management S.A decide:

- D'accepter la démission de Selim Saykan, comme administrateur de la société avec effet au 11 novembre 2010.
- De nommer, Ian Kent, né le 03.12.1976, à Birmingham, UK, avec adresse professionnelle à 2B rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, comme administrateur de la société avec effet au 11 novembre 2010, pour une durée déterminée jusqu'à l' assemblée générale qui se tiendra en l' année 2014.
- De nommer, Stine Eidem, née le 19.12.1980, à Aalesund, Norvège, avec adresse professionnelle à Henrik Ibsens Gate 100, Solli, 0230 Oslo, Norvège, comme administrateur de la société avec effet au 11 novembre 2010, pour une durée déterminée jusqu'à l' assemblée générale qui se tiendra en l' année 2014.

Le conseil d' administration se compose dès lors comme suit:

- * Andrew Smith
- * Ian Kent
- * Stine Eidem

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 06 mai 2011.

*Pour Aberdeen Fund Management S.A.
Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.
Agent Domiciliaire*

Référence de publication: 2011062010/25.

(110069760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

International Lift System S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 75.082.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 23 février 2011 que:

- La démission de Marjoleine van Oort, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Mikaël Gutierrez, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054352/15.

(110061249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Goodman Industrial Real Estate Germany I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.231.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011051011/10.

(110057635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Goodman Industrial Real Estate Germany II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.232.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011051012/10.

(110057636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Goodman Industrial Real Estate Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.985.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011051013/10.

(110057634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Patrimoine Mégevan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 96.917.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2011

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ayant pour représentant permanent dûment nommé en date du 15 janvier 2009, Monsieur Peter VAN OPSTAL, demeurant professionnellement 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L- 2163 Luxembourg, ayant pour représentant permanent dûment nommé en date du 15 janvier 2009, Monsieur Gerard VAN HUNEN, demeurant professionnellement 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

L'Assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011062992/24.

(110070207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

**GLR S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Pugliatrans and Food S.à r.l.).**

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 67.016.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 avril 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011051018/12.

(110057209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Franchising Group Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 154.662.

In the year two thousand eleven, on the twenty-eighth of March;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "FRANCHISING GROUP EUROPE S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 154662, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on July 27, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1886 of September 14, 2010.

The Meeting is presided by Mr. Max GALOWICH, jurist, residing professionally in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

The Chairman appoints as secretary Mrs. Amandine LEVRAT, employee, residing professionally in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

The Meeting elects as scrutineer Mrs. Lysiane SCHUMACKER, employee, residing professionally in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the authorised share capital of the Company from its current amount of 44,000.-EUR to 731,000.-EUR, consisting of 731,000 shares (either Class A Ordinary Shares or Class B Preference Shares or Class C Ordinary Shares) having a par value of 1. EUR each, to be issued with or without issue share premium;

2. Acknowledgment of the report by the board of directors of the Company in accordance with article 32.3(5) of the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended concerning the price and conditions, at which the Class A Ordinary Shares, Class B Preference Shares or Class C Ordinary Shares of the Company may be issued pursuant to the authorised capital, such issues may be made without reserving any preferential subscription rights of existing shareholders; and in relation thereto decision to waive, suppress and authorise the board of directors of the Company to suppress any preferential subscription rights in case of issue of shares by the Company within the limits of the authorised share capital;

3. (i) Suppression and waiver of, and authorisation to the board of directors of the Company to suppress, limit or waive any preferential or pre-emptive subscription rights provided for by Luxembourg law for the issue of shares within the authorised share capital; (ii) authorisation to the board of directors to issue shares or any securities or instruments giving rights to shares (by subscription, conversion, exchange or otherwise) within the authorised share capital against contributions in cash, in kind, by way of incorporation of available premium or reserves or by way of conversion of beneficiary certificates into shares or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the board of directors or its delegate(s) while waiving, suppressing or limiting any preferential or pre-emptive subscription rights as provided for under Luxembourg law in the case of issues of shares within the authorised share capital, for a period of five years starting from the date of publication of the present deed in the official gazette of Luxembourg, the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*;

4. Subsequent amendment of article 5 of the bylaws;

5. Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, the proxies of the represented shareholders, being signed by the shareholders, the board of the meeting and by the public notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

C) That this meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to shareholders by registered mail on March 17, 2011; a copy of such convening notices has been given to the board of the Meeting.

D) That it appears from the attendance list that from the 18,100 Class A ordinary shares and 12,900 Class B preference shares currently issued, representing the whole corporate capital, 18,100 Class A ordinary shares and 8,348 Class B preference shares are present or represented at the meeting and that pursuant to article 67-1 of the law on commercial companies, the present Meeting is regularly constituted and can deliberate on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to increase the authorised share capital of the Company from its current amount of forty-four thousand Euros (44,000.-EUR) to seven hundred thirty-one thousand Euros (731,000.-EUR), consisting of seven hundred thirty-one thousand (731,000) shares (either Class A Ordinary Shares or Class B Preference Shares or Class C Ordinary Shares) having a par value of 1. EUR each, issued with or without issue share premium.

Second resolution

As regards said increase of the authorised share capital of the Company, the Meeting acknowledges and approves the report of the board of directors of the Company made in accordance with article 32-3 (5) of the amended law dated August 10, 1915 on commercial companies, concerning the price, if any, at which the different categories of shares of the Company may be issued, to the extent such issues are being made without reserving any preferential subscription rights of the shareholders.

The Meeting resolves that such report complies with said article 32-3 (5).

Third resolution

The Meeting resolves to suppress and to waive and to authorise the board of directors to suppress, limit or waive any preferential or pre-emptive subscription rights provided for by Luxembourg law for the issue of shares within the authorized share capital and to authorise the board of directors to proceed to issue shares or any securities or instruments giving rights to shares (by subscription, conversion, exchange or otherwise) within the authorised share capital against contributions in cash, in kind, by way of incorporation of available premium or reserves or by way of conversion of beneficiary certificates into shares or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the board of di-

rectors or its delegate(s) while waiving, suppressing or limiting any preferential or pre-emptive subscription rights as provided for under Luxembourg law in the case of issues of shares within the authorized share capital, for a period of five years starting from the date of publication of the present Meeting, recording such decision, in the official gazette of Luxembourg, the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Fourth resolution

As a result of the foregoing, the Meeting decides to amend article 5 of the bylaws in order to give it the following wording:

" **Art. 5.** The subscribed corporate capital of the Company is set at EUR 31,000.- (thirty one thousand Euros) represented by 18,100 (eighteen thousand one hundred) Class A ordinary shares (the "Class A Shares"), with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each and 12,900 (twelve thousand nine hundred) Class B preference shares (the "Class B Shares"), with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, entirely paid in.

For the period foreseen herebelow, the corporate capital may be increased from its present amount up to seven hundred thirty-one thousand Euros (731.000,-EUR) by the creation and issue of additional shares (consisting of either Class A Shares, Class B Shares or Class C), having a par value of one Euro (1.-EUR) each.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on the 5th anniversary of the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of the extraordinary general meeting of March 28, 2011, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such capital increases may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the Company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital, performed and duly stated in the legally required form by the board of directors, the first paragraph of the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares."

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand one hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ("Assemblée") de "FRANCHISING GROUP EUROPE S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 154662, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 27 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1886 du 14 septembre 2010.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Amandine LEVRAT, employée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Lysiane SCHUMACKER, employée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital autorisé de la Société de son montant actuel de 44.000,-EUR à 731.000,-EUR, consistant en 731.000 actions (soit Actions Ordinaires de Classe A, ou Actions Préférentielles de Classe B ou Actions Ordinaires de Classe C) d'une valeur nominale de 1,-EUR chacune, à émettre avec ou sans prime d'émission;

2. Constat du rapport par le conseil d'administration de la Société conformément à l'article 32.3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée concernant le prix et les conditions, auxquels les Actions Ordinaires et les Actions Ordinaires de Classe A, Actions Préférentielles de Classe B ou Actions Ordinaires de Classe C de la Société peuvent être émises dans les limites du capital autorisé, de telles émissions pouvant être faites sans réserver les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants; et en relation avec ce qui précède, décision de renoncer aux, de supprimer et d'autoriser le conseil d'administration à supprimer les droits préférentiels de souscription dans le cas d'émission d'actions par la Société dans les limites du capital autorisé;

3. (i) suppression et renonciation à, et autorisation au conseil d'administration de la Société de supprimer, limiter ou renoncer à tous droits de préemption ou droits préférentiels de souscription prescrits par la loi luxembourgeoise en relation avec l'émission d'actions dans les limites du capital social autorisé, (ii) autorisation au conseil d'administration d'émettre des actions ou tous titres ou instruments donnant droit à des actions (par voie de souscription, de conversion, d'échange ou autrement) dans les limites du capital social autorisé en contrepartie d'apports en espèces, en nature, par voie d'incorporation de réserves disponibles ou primes ou par la conversion de titres bénéficiaires en actions ou autrement en vertu des termes et conditions déterminés par le conseil d'administration ou son(ses) délégué(s) tout en renonçant à, supprimant ou limitant tous droits de préemption ou droits préférentiels de souscription prescrits par la loi luxembourgeoise dans le cas d'émissions d'actions dans les limites du capital social autorisé, pour une période de cinq ans commençant à partir de la date de la publication du présent acte dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts;

5. Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau ainsi que le notaire, restera annexé au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

C) Que la présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées aux actionnaires par lettres recommandées à la poste le 17 mars 2011; une copie de ces convocations a été soumise au bureau de l'Assemblée;

D) Qu'il appert de la liste de présence que sur les 18.100 actions ordinaires de Classe A et 12.900 actions préférentielles de Classe B actuellement en circulation, représentatives de l'intégralité du capital social, 18.100 actions ordinaires de Classe A et 8.348 actions préférentielles de Classe B sont présentes ou représentées à la présente Assemblée et que selon l'article 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital autorisé de la Société de son montant actuel de quarante-quatre mille euros (44.000,-EUR) à sept cent trente et un mille euros (731.000,-EUR), consistant en sept cent trente et un mille (731.000) actions (soit Actions Ordinaires de Classe A, ou Actions Préférentielles de Classe B ou Actions Ordinaires de Classe C) ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune, à émettre avec ou sans prime d'émission.

Deuxième résolution

Concernant ladite augmentation du capital autorisé de la Société, l'Assemblée prend connaissance et approuve le rapport établi par le conseil d'administration de la Société conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales concernant le prix, le cas échéant, auquel les différentes catégories d'actions de la Société peuvent être émises, dans la mesure où ces émissions sont faites sans réserver un droit de souscription préférentiel aux actionnaires existants.

L'Assemblée décide que ce rapport est conforme audit article 32-3 (5).

Troisième résolution

L'Assemblée décide de supprimer et de renoncer à, et d'autoriser le conseil d'administration à supprimer, limiter ou renoncer à tous droits de préemption ou droits préférentiels de souscription prescrits par la loi luxembourgeoise en relation avec l'émission d'actions dans les limites du capital social autorisé et d'autoriser le conseil d'administration à procéder à l'émission d'actions ou tous titres ou instruments donnant droit à des actions (par voie de souscription, de conversion, d'échange ou autrement) dans les limites du capital social autorisé en contrepartie d'apports en espèces, en nature, par voie d'incorporation de réserves disponibles ou primes ou par la conversion de titres bénéficiaires en actions ou autrement en vertu des termes et conditions déterminés par le conseil d'administration ou son(ses) délégué(s) tout en renonçant à, supprimant ou limitant tous droits de préemption ou droits préférentiels de souscription prescrits par la loi luxembourgeoise dans le cas d'émissions d'actions dans les limites du capital social autorisé, pour une période de cinq ans commençant à partir de la date de la publication de la présente Assemblée, actant cette décision, dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit initial de la Société est fixé à EUR 31.000,-(trente et un mille euros) représenté par 18.100 (dix-huit mille cent) actions ordinaires de Classe A (les "Actions de Classe A"), avec une valeur nominale de EUR 1,-(un euro) chacune et 12.900 (douze mille neuf cents) actions préférentielles de Classe B (les "Actions de Classe B"), avec une valeur nominale de EUR 1,-(un euro) chacune, entièrement libérées.

Pour la durée telle que prévue ci-après, le capital social pourra être porté de son montant actuel à sept cent trente et un mille euros (731.000,-EUR) par la création et l'émission d'actions supplémentaires (consistant en soit d'Actions de Classe A, d'Actions de Classe B ou d'Actions de Classe C) ayant une valeur nominale d'un euro (1, -EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5^{ème} anniversaire de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mars 2011, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. De telles augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

A la suite de chaque augmentation du capital souscrit réalisée et dûment constatée dans les formes légales par le conseil d'administration, le premier alinéa de cet article doit, en conséquence, être adapté à cette modification.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. GALOWICH, A. LEVRAT, L. SCHUMACKER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mars 2011. LAC/2011/14723. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011050328/241.

(110056674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

**EQV Wind Invest 1, Société à responsabilité limitée,
(anc. EQW Wind Invest 1).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 156.510.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“EQUIVENTUS HOLDING S.A.”, a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, under the number R.C.S. B 155.215,

here represented by:

Mrs Séverine HACKEL, maître en droit, residing professionally at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 28 March 2011.

Said proxy, signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, is the sole shareholder of “EQW WIND INVEST 1” (the “Company”) a société à responsabilité limitée (limited liability company) existing and organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116, Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, on 5 November 2010, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 11 December 2010, under number 2723, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B-156 510; the Articles of Incorporation of the Company have not been amended since:

Such appearing party, acting in his capacity as sole shareholder and as such representing the whole corporate capital of the Company, took then the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company from “EQW WIND INVEST 1” to “EQV WIND INVEST 1”. Second resolution

As a consequence of the first resolution, the sole shareholder resolves to amend article four (4) of the Company’s Articles of Association, which shall read as follows:

Art. 4. “The Company will have the name “EQV WIND INVEST 1”.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named in the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed was drawn up in the English language, followed by a German version thereof; on request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes.

Im Jahr zweitausendelf, am achtundzwanzigsten März.

Vor Uns, Maître Jean-Joseph Wagner mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen:

„EQUIVENTUS HOLDING S.A.“, eine Aktiengesellschaft gegründet und bestehend unter den Gesetzen des Großherzogtum Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg unter der Registrierungsnummer B 155 215,

hier vertreten durch:

Frau Séverine HACKEL, maître en droit, beruflich wohnhaft in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxemburg,

aufgrund einer ihr, am 28. März 2011, in Luxemburg ausgestellten Vollmacht.

Die vorerwähnte Vollmacht bleibt, nach Unterzeichnung ne varietur durch die Vollmachtnehmerin der erschienenen Partei und den beurkundenden Notar, vorliegender Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben hinterlegt zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie vorerwähnt, ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft „EQW WIND INVEST 1“, (nachfolgend die "Gesellschaft"), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die dem Luxemburger Recht unterliegt und mit Gesellschaftssitz in rue Adolphe 6, L-1116 Luxemburg, gegründet durch notarielle Urkunde des unterzeichneten Notars vom 5. November 2010, die im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, am 11. Dezember 2010, unter der Nummer 2723 veröffentlicht worden ist, und eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 156.510; die Satzung der Gesellschaft wurde seit ihrer Gründung nicht abgeändert:

Die erschienene Partei, handelnd als alleiniger Gesellschafter und als solcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, nahm anschließend folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt den Firmennamen der Gesellschaft „EQW WIND INVEST 1“ in „EQV WIND INVEST 1“ abzuändern.

Zweiter Beschluss

Als Folge des vorhergehenden Beschlusses, beschließt der alleinige Gesellschafter Artikel VIER (4) der Gesellschafts-satzung wie folgt abzuändern:

Art. 4. „Der Name der Gesellschaft ist „EQV WIND INVEST 1“.

Worüber diese notarielle Urkunde zum eingangs erwähnten Datum in Luxemburg aufgenommen wurde.

Der beurkundende Notar, der die englische Sprache versteht und beherrscht, bestätigt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Partei in englischer Sprache mit nachfolgender deutscher Übersetzung aufgenommen wird; auf Verlangen der erschienenen Partei und im Fall einer Abweichungen der englischen von der deutschen Fassung, kommt der englischen Fassung Vorrang zu.

Die vorstehende Niederschrift ist dem Bevollmächtigten der Erschienenen, der dem Notar mit Namen, Vornamen, und Wohnsitz bekannt ist, vorgelesen worden und von dem Notar zusammen mit diesem unterzeichnet worden.

Gezeichnet: S. HACKEL, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 29. März 2011. Relation: EAC/2011/4187. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.-EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2011050971/79.

(110057519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Fortis L FoF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 63.266.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTIS L FoF

Signature

Référence de publication: 2011058927/13.

(110066134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Patton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 105.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Patton S. à r.l.

Markus Schafroth / Guy Harles

Manager / Manager

Référence de publication: 2011058964/13.

(110065863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.
